

LA GAZETTE DE JOLLETTE
PARAIT TOUS LES
Lundi, Mercredi et
Vendredi.
ABONNEMENTS.
EN AN.
Canada \$3.00
Etats-Unis (en or) 3.00
(payable d'avance).
Les frais de poste ne sont pas
compris dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, par
ligne..... \$0.10
Chaque insertion sui-
vante par ligne..... \$0.05
Une remise libérale est accordée
pour les annonces à long
terme.
Toute correspondance, etc.,
doit être munie d'une signature
responsable.

CARTES D'AFFAIRES.
AVOCATS.
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-
Dame, Joliette.
J. MARTEL, Avocat, Rue St. Pierre,
Joliette.
M. Martel se charge de toutes collations
et s'est assuré des services d'un huissier
collateur.
Joliette, 1er Avril 1874.
B. BABY, MCGONVILLE & MCGONVILLE,
Avocats, 1201 des Rues St. Victoire,
et St. Marie, Joliette.
MM. Baby, McGonville & McGonville
suivent les Clients de Montcalm, l'As-
sompion et Berthier.
Joliette, 1er Avril, 1874.
E. D. THUESMILL, Avocat, rue Notre-
Dame, Joliette.
Et suivent les Clients de Montcalm et
de l'Assompion.
NOTAIRES.
VEZINA & DESORMIERS, Notaires pu-
blics, Bureau rue Mansseau, Joliette.
J. S. RIVEST, Notaire, Bureau de la
Rue Archambault, N. P., Rue
du Portage, l'Assompion.
J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez
L. Desautels, Notaire, Joliette.
J. O. LEBLANC, Notaire, Joliette—Bu-
reau: Bâtisse du bureau d'Enregist-
rement du Comte de Joliette.
Avril 1874.

INDUSTRIELS.
A. B. DEBY, Huissier de la Cour Supé-
rieure et de la Cour d'Appel, et En-
censeur légal, Joliette.
N. GARISSE MARTEL, Huissier de la
Cour Supérieure, Joliette.
L. S. LIPPE, Huissier, Bureau Rue St.
Paul, Joliette.
J. BER. DESMARAIS, Huissier, Bureau
Rue de Lanaudière, Joliette.
B. PERRAULT, Huissier de la Cour
Supérieure, rue Mansseau, Joliette.
R. BLOUIN, Huissier de la Cour Supé-
rieure, St. Ambroise.
Ls. G. MARTIN
Architecte
15 Rue St. Lambert
MONTREAL.
10 Décembre 1873.

MACHINES A COUDRE
DE
LOCKMAN.
A vendre chez CHS. B. H. LEPROHON,
CERTIFICATEUR.
Kildare, 20 Avril 1874.
J'ai l'honneur—et c'est avec grand plaisir—
de vous annoncer, que le modèle que vous
m'avez voulu est des meilleurs modèles, et
j'en suis très satisfait, et je le recommande au
public.
RUSSELL WOOD, Junior.
Joliette, 2 Mai 1873

M. Chs. B. H. Leprohon,
Le moulin àoudre de Lockman que vous
m'avez vu de me donne grande satisfaction, et
je ne puis faire mieux que de le recommander au
public, et je le prie de beaucoup aux
Wanzers.
EMMA PERRAULT.
Pour famille
Pour Tailleur
Pour Cordonner & Sellier.
WHEELER & WILSON,
Le Port Wanzers.
SINGER de WILLIAMS,
SINGER de New-York,
BECKWITH,
MILLET,
VICTORIA.
Chs. B. H. LEPROHON,
Agent à Joliette.
M. Leprohon courra vendre au prix de
Montreal, et même dix pour cent meilleur
marché, ayant compté les Machines à
oudre des manufacturiers ci-dessus mentionnés.

MACHINES A TRICOTTER DE
BRXFORD.
A vendre chez
CHS. B. H. LEPROHON.
Oct. G. BELISLE,
Marchand et Cultivateur.
St. Liguori, 4 Juillet 1872.

UN SUR DIX!

Les Statistiques prouvent qu'une personne
sur chaque dixième de la popula-
tion, est victime d'un acci-
dent chaque année.

ASSUREZ-VOUS
CONTRE LES
ACCIDENTS

POLICE ANNUELLE
DANS LA
" CITOYENNE "

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA.

DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$50,000

MR HUGH ALLAN, Président.
EDWARD STARK, Secrétaire.

La " CITOYENNE "
est la seule Compagnie donnant des
PROFITS AUX ASSURÉS

ACCIDENTS.

BUREAU CENTRAL:
175 Rue St. Jacques,
MONTREAL.

Dr. M. S. BOULET, Agent,
JOLLETTE,
P. Q.

MAGASIN DE CALIFORNIE
DANS
LA GRANDE BATISSE EN BRIQUE

(Porte voisine de chez M. ED GULL-
BAULT, marchand de chaussures en gros.)
Rue Notre-Dame
JOLLETTE.

J. B. Turcotte & Freres
FONT SAVOIR AU PUBLIC

en général qu'ils ont reçu un lot considéra-
ble de
MARCHANDISES NOUVELLES
POUR LE PRINTEMS

CONSISTANT EN :
DRAP de toutes les qualités.—Une quantité
de TWEEDS de toutes sortes.—ETOFES
LE A ROBE de toutes sortes.—Bour-
sins de SOIE NOIRE et en COULEUR.
POPLINE POUR ROBE, des plus belles
couleurs qu'on puisse trouver.—COTON
COTON JAUNE et SHIRTING de pre-
mière qualité, à des prix extrêmement
bas.—Le meilleur choix d'INDIENNE
qu'il y ait à Joliette.

CORSETS FRANÇAIS et autres assortis.—
Bonnets d'ALPAGA, SERINO et de
BOURSE NOIR et de TOUTES couleurs de
coton.—Et aussi des CHAUSSETTES
EN PRET-FAITES et autres.

25 douzaines de Chapeaux Nouveaux
POUR HOMMES.

Aussi—Un bon assortiment de
GROCIERES.

VINS, LIQUEURS.
Nous livrons les Communiations religieuses,
les marchandises de la campagne, etc.,
à tous, avant d'acheter ailleurs, à venir
visiter notre magasin qui est certainement
le plus considérable en marchandises
sécheres qu'il y ait ici.

Joliette Avril 1874.

A VENDRE.

1o. Une terre, voisine de celle de l'Eglise,
située en la paroisse de St. Liguori, comté
de Montcalm, contenant un arpent et demi
de front, sur quarante-cinq arpents de pro-
fondeur—sans bâtisses.

2o. Un lopin de terre, situé à douze
arpents du village de la dite paroisse de St.
Liguori, contenant trois arpents de front,
sur vingt arpents de profondeur—avec
grange et étalle suffisantes.

3o. Une terre, située dans le village de la
paroisse de St. Liguori, de trois arpents de
front sur trente arpents de profondeur, plus
environ six arpents en superficie, abou-
tissant à la Rivière Lac-Du-Roi—avec
maison et magasin, hangar, grange, res-
sion et autres dépendances dessus con-
struites.—Cette dernière propriété est arrosée
en milieu par une source capable d'abreu-
ver plus de 50 bêtes à cornes.

Pour les conditions, s'adresser au pro-
prietaire sousigné.

Pèlerinage a Sainte-Anne
d'Auray.

Plusieurs souverains ont fait le
pèlerinage de Sainte-Anne d'Au-
ray. Le dernier empereur de
la France n'a pas cru devoir se
soustraire à un aussi pieux devoir
et en 1858, accompagné de l'Im-
pératrice Eugénie, il est venu cé-
lébrer la fête nationale du 15 août
aux pieds des autels de Sainte-
Anne. Napoléon III et son augus-
te épouse s'agenouillèrent pieuse-
ment, devant les débris sacrés de
la statue miraculeuse et de la reli-
que vénérée offerte par Louis
XIII.

Dans une lettre de M. Globis-
ki, seigneur de Saint-Eustache,
nous lisons que l'empereur offrit,
à cette occasion, une magnifique
bannière portant, en or et brodées
les armes impériales, sur un
fond vert semé d'arabes d'or, et
de l'autre côté, un grand médail-
lon, habilement peint, représen-
tant sainte Anne, saint Joachim
et la sainte Vierge gracieusement
groupés. L'Impératrice Eugénie
offrit un reliquaire splendide, et
une relique de sainte Anne en-
voyée de Rome, sur sa demande,
par Sa Sainteté Pie IX.

Un des plus grands honneurs
rendus à sainte Anne, c'est celui
de son couronnement qui se fit
par l'ordre de notre Saint-Père le
Pape. Ce grand pontife voulut
que la mère participât, en quel-
sorte, aux honneurs rendus à sa
fille, la très-sainte Vierge, et que
sa tête fut ceinte d'une couronne
de gloire. Cette solennité, déci-
dée par un décret de Pie IX en
date du 22 mai 1858, se fit au
milieu d'un concours extraordina-
ire, et avec une pompe qu'il serait
difficile de décrire. Au delà de
60,000 pèlerins, accourus de tous
côtés, vinrent prendre part à l'en-
thousiasme, au triomphe et au con-
couronnement de celle qui semble
compartir à toutes nos souffrances
tant physiques que morales.

La marine, l'armée, la magistrature,
le corps législatif, les amiraux,
les généraux, les commandants,
etc., tous voulurent figurer à
cette fête mémorable, et témoi-
gner leur confiance et leur respect
à Sainte-Anne.

Quand la nuit vint terminer ce
jour de fête, on le couronna par
un feu d'artifice dont les splen-
deurs ont émerveillé tout le monde.
Deux pièces représentant
sainte-Anne couronné par Pie IX,
et la Sainte Vierge écrasant un
serpent qui se tortait sous ses
pieds, ont produit un effet indes-
criptible qui fut salué par des
applaudissements enthousiastes.

Quand sainte Anne de Beauport
recouvrera-t-elle son couronne-
ment et sera-t-elle l'objet d'une
démonstration aussi grandiose?
Nous ne pouvons donner une ré-
ponse formelle, mais tout ce que
nous pouvons dire, c'est qu'il y a
peu d'enthousiasme, chez le peu-
ple canadien, pour les grandes
démonstrations religieuses. Nous
en avons la preuve dans l'indiffé-
rence que l'on a témoignée, quand
on a fait appel à nos lecteurs en
demandant une légère souscrip-
tion pour un drapeau à sainte An-
ne.

Cinquante piastres environ ont
été souscrites par quelques mem-
bres du gouvernement local, cu-
de la Chambre, et cinq à six piastres
recues d'ailleurs, et voilà tout.
De sorte que le 26 juillet de cette
année se passera, sans que nous
ayons la satisfaction de nous ren-
dre au lieu de notre pèlerinage
national, à l'ombre d'une même
bannière. Tant d'apathie est bien
propre à nous le contraindre et nous
faire croire que sainte Anne a plus
d'enfants intéressés, que de fils
généreux dans le Canada. Tous
ceux qui soulaient voir à elle,
mais bien peu la paient de retour.
Oh! l'ingratitude! Comme elle
étend son hideux règne partout!
Annales de la bonne sainte Anne de
Beaupré.

Decision judiciaire.

Dominic Regina, vs. Roe & al.
assant gravé.
Corney & Edward J. HEMMING,
judice.

Le jugement qui suit a été rendu
le 11 avril dernier, par Son
Honneur Edward J. Hemming, le
magistrat de district pour Arthabaska.

Les défendeurs en cette cause
ont demandé, par leur conseil,
qu'il leur fut permis d'entendre
comme témoins pour la défense,
Rebecca H., l'un des défendeurs
mis en accusation, en l'assant leur
application sur les sections 62 et
63 du chap. 26, 32 et 33 Vict
qui se lisent comme suit :

"Nulle personne offerte comme
témoin ne sera, à raison de pré-
tendue incapacité résultant de
de quelque crime ou infirmité, empê-
chée de rendre témoignage
lors de l'instruction d'une cause
criminelle, ou dans toute procé-
dure relative ou incidente à telle
cause."

"Chaque personne ainsi offerte
comme témoin sera reçue et con-
traignable à rendre témoignage
sur serment..... bien qu'elle
soit avoué quel intérêt dans l'aff-
aire en question, ou dans l'issue
du procès dans lequel elle est
offerte comme témoin."

Cette demande fut contestée de
la part de la Couronne sur la pré-
tention que les clauses citées plus
haut ne pouvaient s'appliquer au
cas d'un coprisonnier, en autant
que par la loi commune, toute per-
sonne subissant son procès était
par le fait même incapable de
comparaitre comme témoin dans
la cause en dehors de toute ques-
tion d'intérêt ayant trait au pro-
cès.

Avant d'entrer dans le mérite
de la question, il est à remarquer
que quoique les sections citées
aient été en force durant les cinq
dernières années, bien loin d'avoir
jamais été maintenues, c'est la
première fois que le tribunal a con-
naissance qu'une telle prétention
ait été émise, toutefois cela ne
serait pas une raison suffisante
pour refuser à la défense le privi-
lège qu'elle sollicite, si, de par
la loi elle a droit à ce privilège.

Nos lois criminelles, tant com-
munes que statutaires, étant basées
en majeure partie sur la loi
criminelle d'Angleterre, il est à
propos de considérer.

1o. Si d'après la loi criminelle,
telle qu'elle existe actuellement
en Angleterre, un prisonnier mis
en accusation est compétent à
donner témoignage, et s'il l'est
réellement, en quelles circonstan-
ces?

2o. S'il existe une différence
entre nos lois et celles d'Angleterre,
et quelle est cette différence? se-
rait de nature à sans rapport et si
telle différence, (en admettant
qu'elle existe) a une règle dif-
férente qui devrait être maintenue
ici.

La loi anglaise sur ce point, se
trouve dans Russell on crimes Ann
edit, Vol 3, pp. 622 et 27.

Par l'acte Impérial, 6 & 7 V.
C. 85, 8, 1, la substance des sous-
sections 62 et 63 ci-dessus citées, fut
dérivée renu applicable aux
procédures civiles et criminelles,
mais avec ce proviso: "Provided
that this act shall not render com-
petent any party to any suit action or
proceeding, individually named in
the record....."

Cette partie du proviso fut plus
tard abrogée par l'acte Impérial
14 et 15 V. c 99 et ce qui suit
section 2, gabs titré:
"The parties thereto and the
persons in whose behalf any such
suit action or other proceeding
may be brought or defendd, shall,
except as hereinafter excepted, be
competent and compellable to give
evidence... on behalf of either or
any of the parties to said suit or
other proceedings" et la section 3
dérivée: "But nothing herein
contained shall render any person
who in any criminal proceeding is
charged with the commission of any

indictable offence..... competent or
compellable to give evidence for
or against himself or herself.....
Il paraît évident, d'après le tex-
te ci-dessus cité qu'en Angleterre,
aujourd'hui, toute personne est
recevable ou contraignable à don-
ner témoignage pour ou contre
toute autre personne subissant son
procès avec elle, et telle est la
conclusion à laquelle on est venu
Russell p. 627, comme aussi Tay-
lor Evidence 1155.

Russell va plus loin p. 626, et
dit: "It would seem to be a reason-
able conclusion from these pre-
misses that where several prisoners
are or their trial one of them
would be a competent witness for
the others at common law....."
mais il admet que la pratique
constante de la Cour a été tout le
contraire.

La cour a maintenant à considé-
rer la question telle qu'elle est
posée d'après nos lois, au point de
vue et avec les éclaircissements
que nous fournissent les autorités
anglaises.

Comme j'en ai déjà fait la re-
marque, les sections 62 et 63 in-
voquées par la défense, sont pure-
ment en autant que les matières
criminelles y sont concernées, une
remise en vigueur de l'Acte Im-
périal 6 et 7 V. Ch. 85 mais avec
cette importante destination que le
provisio cité est omis.

L'acte du parlement fédéral en
question fut il ostensiblement une
remise en vigueur de l'Acte Im-
périal, je serais porté à croire qu'en
laissant de côté l'exception men-
tionnée dans ce dernier, l'intention
du législateur était que cette ex-
ception ne devait pas exister ici,
mais quoique la plus grande partie
de notre législation criminelle
soit de fait empruntée à l'Angie-
terre, il faut néanmoins toujours
présumer qu'elle est le fruit de
notre propre législation, et en
conséquence elle doit être consi-
dérée sur son propre mérite.

Qu'en Angleterre, il ait existé
un doute sérieux quant à l'effet des
6 et 7 V. ch 85, sur le point qui
fait le fond de la discussion actu-
elle, c'est une chose qui est bien
évidente par le fait que la Législa-
ture impériale a jugé nécessaires d'in-
sérer le proviso en question, et, un
doute semblable sinon plus sé-
rieux encore, doit exister sous
notre législation en raison de
l'omission du dit proviso.

Comme il est évident que la
pratique invariable sous la loi com-
mune n'admettait pas comme té-
moin pour ou contre ses co prison-
niers, un prévenu subissant son
procès en même temps, tel que
cela se voit dans Russell déjà cité
(bien que néanmoins il semble
considérer cette pratique comme
non fondée en Loi), il semble que
la cour ne saurait se tromper
beaucoup en se prononçant, pour
éclaircir ce doute en faveur de cet-
te pratique invariable, surtout si
l'on considère qu'il n'y a eu ici
aucune législation spéciale de fait,
comme en Angleterre, concer-
nant, en général les parties en cau-
se.

L'Ours de prouver que la loi a
été changée par le statut, retombe
sur celui qui invoque ce statut,
et il n'est pas suffisant pour lui de
faire voir qu'il peut exister des
doutes. Si l'on consulte les au-
teurs qui ont commenté les lois
criminelles, en force avant la pas-
sation des statuts, sus-cités concer-
nant les témoins, on trouve invari-
ablement que l'une des causes
d'incompétence venait simplement
du fait que le témoin était partie
à la cause, et que ce point était
traité en dehors de la question
d'intérêt. De fait Roscoe dans
son traité "Law of evidence" ne
traite même pas la question de
l'incompétence résultant du fait
d'être partie à la cause, évidem-
ment parce qu'il considère que
sous la loi commune telle partie
ne pouvait être admise comme
témoin pour aucune considéra-
tion.

Considérant donc qu'il était du
devoir de la défense de démon-
trer, d'une manière indubitable,
qu'elle avait le droit de faire en-

tendre le défendeur en question
comme témoin, et considérant
qu'elle n'a pas établie ses préten-
tions, la cour rejette l'applica-
tion.—L'Union des C. de L'Est.

St. Roch des Aulnests.—M. Luc Du-
puis, cultivateur du village de St.
Roch des Aulnests, a dans son étable
un veau aussi curieux qu'effrayant à
voir, provenant d'une vache ayrshire
dont M. Dupuis est le propriétaire.

La mâchoire inférieure de ce veau
a douze dents qui sont complètement
à découvert comme l'est celle d'un
chien enragé; la mâchoire supérieure
ne se trouve à la place du nez et elle
présente la forme d'un bec d'étrou-
geon; il a sur le milieu du nez une
rampe semblable à celle d'un con-
d'Inde; il a les yeux sur les joues,
au bas des oreilles; à la place où se
trouvent ordinairement les yeux, il a
sur chaque œil une loupe très grosse
qui se tourne constamment; il a les
oreilles en arrière, sur le cou, elle
sont pointues comme celle d'un por-
cin; il a la langue longue et effilée
comme celle d'un chien; il a les ur-
rines à l'égalité de la genelle et elles
présentent la forme d'une trompe d'é-
léphant. La forme du corps de ce
veau monstrueux est celle d'un veau
ayrshire bien constitué.

Il a trois semaines et a fort bon
appétit.
Son propriétaire a déjà refusé la
somme ronde de cent piastres, il est
en marche de le vendre au musée du
célèbre Barneum. On nous informe
que c'est l'intention de M. Dupuis de
le faire exhiber à Québec et à Mon-
tréal, dans le cours de l'été.—Gazette
des Campagnes.

MINGAN.—Un baronet Anglais, pair
d'Angleterre, Sir George G.....est
venu pêcher le saumon dans la rivière
Mingan. Il pêche à la mouche et
donne 500 piastres au gouvernement
pour avoir la faveur de prendre 10
saumons. Un rapleur est venu nous
l'amener. Il y a 7 hommes pour le
servir et des effets pour 3 ans. Il
n'a que 13 tentes, dont deux sont des
palais. Quelle folle!!! Que nous
avons ri en voyant débarquer 10 gros
saumons vivants, 3 douzaines de pou-
laines vivantes, à cela s'ajoutent quarante
saumons boîtes d'eau de vie, de Cham-
pagne, Madère, etc., etc.

Avec sa grande richesse, il n'a pas
encore trouvé le secret d'être heu-
reux. J'avais lu que rien ne va si-
s'agit plus misérable qu'un Lord An-
glais, dévoré par le spleen. J'en ai
vu un à l'œuvre. Il sort de sa tent,
marche quelques minutes, prend
son fusil, le dépose, revient, prend
un livre, sort de nouveau, fait un
tour de canot, crie à ses hommes de
se hâter de le mettre à terre, s'assied
sur le gazon, puis se lève, puis regard
de en haut, puis regarde au sud, puis
au nord, puis revient, puis tempête
contre son cuisinier. Il essaie un
peu de tout, et n'est content de rien
toujours en mouvement, comme tou-
jours, sans but, désirant toujours ce
qu'il n'a pas.

Le 19 juin dernier, François
Latsjuk, chef de la tribu mont-
agnaise de Mingan, après une courte
maladie, rendait paisiblement sa
belle âme à Dieu. Il est regretté de
toute la tribu et les nombreux visi-
teurs de Mingan, qui l'ont tous bien
connu, apprendront sa mort avec
douleur. Il était d'un caractère jo-
yeux, franc, ouvert et d'une grande
santé qui charmaient dans cet enfant
de la forêt. Il se plaisait à dire
qu'il avait reçu trois princes dans
ses Etats.

On se rappelle que c'est lui qui,
présentant la main au prince Arthur
lui dit: "Toi chef, moi aussi chef,
tiens c'est ta main ça," en lui mon-
trant la médaille d'honneur qu'il por-
tait à la basque de son habit. Lord
Dufferin avec sa courtoisie ordinaire,
pressait la main à ce brave vieil-
lard.

Comme Son Excellence s'avancait
vers sa cabane d'écorce, le chef In-
dian se présenta, tout radieux et s'ad-
dressant au colonel Fletcher: "Toi,
gouvernement?—Non, à ma gauche
—Ah! ah! c'est toi—puis serrant la
main du gouvernement et le frappant
amicalement sur l'épaule. Toi bon
garçon, ils disent, viens voir la ma-
ison de la prière. Comme il n'y a
ni chaise ni banc dans l'église, il
courut au poste de la compagnie
pour procurer deux sièges à leurs
Excellences, qui refusèrent. On ra-
conte à Mingan que Lady Dufferin
s'amusait beaucoup de la franche naï-
veté de ce bon chef.

Nos frères séparés qui habitent
Mingan, assistent à ses funérailles.
On aimait à constater la présence de
MM. Scott et MacKay.

JOLIETTE.

VENDREDI 10 JUILLET 1874.

Depuis vingt ans, à Québec, la construction du Chemin de Fer du Nord a été le sujet quotidien de toutes les conversations. Chaque matin, en ouvrant son journal, le Québécois voit y lire un article sur l'entreprise par excellence qui doit changer la face de Québec...

Mais il n'y a pas qu'à Québec que l'on s'occupe de cette grande, de cette importante question du Chemin de Fer du Nord. Dans toutes les campagnes, ce sujet a causé un mouvement, a suscité des souscriptions et causé parfois des dissensions assez graves...

A Joliette, la question a soulevé la population et pendant quelques mois, on n'entendait parler en 1871, que du chemin de Fer du Nord. Suivant les prévisions d'alors, on devait faire le trajet de Joliette à Montréal par cette voie pas plus tard qu'en 1875...

Aujourd'hui la question du chemin de Fer du Nord est quelque fois scellée dans les cercles et même dans le Conseil de Ville. On le voit de loin, se construire, et quelques uns ont des vœux pour que la voie passe au milieu de notre ville...

Nos voisins du Comté de Montcalm s'occupent aussi de la grande voie ferrée qui doit relier Québec et Montréal et les points intermédiaires. Mais on ne néglige pas non plus les autres lignes de chemin de fer, qui doivent ou peuvent sillonner le Comté...

On attend la ligne du nord, c'est de Québec que l'on attend le salut, c'est à dire la prospérité et la richesse. L'avenir dira plus tard que l'on avait tort ou raison.

CLUB CARTIER.

On lit dans La Minerve? Il s'est fondé, il y a quelques cinq mois, à Montréal, une société de jeunes conservateurs, qui a pris pour nom Club Cartier, avec la devise du grand citoyen dont elle porte le nom...

Le Club Cartier a été fondé dans le but d'étudier les questions politiques à l'ordre du jour et de défendre les principes conservateurs. Si son existence a été relativement ignorée jusqu'à ce jour, ce n'est pas parce que cette société se cachait dans l'ombre...

Lundi dernier, la question de la juridiction de nos tribunaux dans l'affaire Lépine, a été discutée devant Son Honneur le Juge en-Chief, M. Wood. Nos lecteurs connaissent déjà les raisons sur lesquelles se sont appuyés les avocats de la défense...

A ce dîner assistaient les membres du Club au nombre d'environ quatre vingt. Le Président de Club M. De Colles présidait le dîner ayant à sa droite les Hons. MM. Oulmet, Archambault, Chapleau, et à sa gauche l'Hon. M. Chauveau, l'Hon. M. Mitchell, M. Thomas White de la Gazette, M. Mousseau, M. P., et M. A. Oulmet, M. P. tous invités au banquet ainsi que MM. Benoit, J. B. Rolland, Cur-

ran, Dansereau, Thibault, McMahon, Cayley, Dunn, Duvernoy, Pelletier, Lionais, Laberge, etc., etc.

Après les saluts: A la Reine, au Gouverneur-Général, au Lieutenant-Gouverneur, le Président porta un toast à la mémoire de Sir Georges Cartier.

M. De Colles proposa ensuite la santé du Parlement fédéral, à laquelle répondirent MM. Mitchell, Mousseau et Oulmet, puis celle du Parlement Local, à laquelle répondirent les honorables MM. Oulmet, Archambault et Chapleau.

Le Président porta ensuite une santé "nos hotes." L'Hon. M. Chauveau et M. P. White y répondirent. L'Hon. M. Oulmet se leva pour proposer la santé du Club Cartier, à laquelle répondit M. De Colles qui fit connaître l'objet du Club Cartier, ainsi que les nobles et généreux motifs qui avaient engagé tant de jeunes gens jusque-là en dehors de la politique, à se ranger sous le drapeau conservateur.

M. Desrochers, membre du club, ayant ensuite porté un toast au parti conservateur, M. Archambault, aussi membre du club, y répondit. Il était alors une heure du matin. Tous se séparèrent enchantés de la soirée. Rien n'avait manqué à l'éclat de la fête. Les invités, à la vue de la jeunesse intelligente et instruite qui se trouvait réunie dans une même pensée, ne purent s'empêcher de dire qu'avec de tels éléments, le parti conservateur ne pouvait pas douter de son avenir et avait le moyen de continuer l'œuvre qu'il a si bien commencée.

INFORMATIONS.

Nous apprenons qu'un nombre considérable de canadiens français, établis à Marquette, Michigan et dans le voisinage se proposent d'émigrer à Manitoba. M. Théophile Roy, qui est à la tête de ce mouvement voudrait avoir, si possible, un township entier pour cette colonie qui nous arriverait, pourvue de toutes les choses nécessaires pour l'exploitation du sol. Il paraît de plus, que cette colonie sera accompagnée d'un préfère, de marchands, d'hommes d'affaires et de profession. Nous espérons que les démarches de M. Roy auront plein de succès.

Le fil de annonce que c'est l'intention du gouvernement de commencer immédiatement les travaux nécessaires pour ouvrir les communications avec les territoires du nord-est. Une ligne de chemin de fer sera localisée aussitôt que possible entre la Baie du Tonnerre et le lac des Mille Lacs qui une fois construit facilitera le transport sur la route du Fort Garry et formera partie de chemin qui doit relier la Baie du Tonnerre à Winnipeg.

On continue à mentionner le nom de l'Hon. M. Cameron comme devant remplacer M. Morris, Lieut. Gouverneur de Manitoba.

Nous avons contredit la rumeur que les sauvages de la Saskatchewan se préparaient à faire la guerre. Depuis nous avons eu de plus amples renseignements qui nous rassurent sur leurs dispositions, et nous font connaître leurs exigences. Il appert que les autorités canadiennes ont promis de conclure un traité avec les Gris il y a trois années, et que depuis cette époque, elles ont négligé de remplir leurs engagements. Or, les Sauvages voient avec impatience l'invasion rapide des blancs qui s'emparent des terres, et ils se plaignent amèrement d'un retard qui leur devient préjudiciable. Le Dr. Convent, qui demeure à Carleton, est arrivé ici cette semaine, et a eu une longue entrevue à ce sujet avec le Lieut. Gouverneur M. Morris. Toutefois, il ne faudrait pas compter étérnellement sur la patience des Sauvages, et il serait prudent, croyons-nous, d'entamer avec eux des négociations et de les satisfaire de quelques façons. Nous avons déjà bien assez de nos embarras locaux, sans provoquer par notre négligence de nouvelles difficultés.

Nous prions dans le Métis du 20 juin dernier les nouvelles suivantes de Manitoba et du Nord-Ouest: Lundi dernier, la question de la juridiction de nos tribunaux dans l'affaire Lépine, a été discutée devant Son Honneur le Juge en-Chief, M. Wood.

Nous publions lundi les motifs que M. le juge Casault a donnés à l'appui de l'opinion dans laquelle la Cour a unanimement concouru. La loi d'un candidat à la Chambre des Communes du Canada peut exister dans la loi d'un propriétaire d'un immeuble grevé d'usufruit. La valeur de l'usufruit est une charge dans le sens de la section 28 de l'acte impérial passé à une session du Parlement tenue dans la 3ème et 4ème année du règne de Sa Majesté intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada pour le gouvernement du Canada." Le membre siégeant possédait une qualification territoriale suffisante.

—Echo de Lévis.

Egoutter, nettoyer et ameu-

blir nos terres.

(Suite)

AMEUBLIEN.—Chacun sent que ça

serait folie de jeter de bonnes som-

mes sur un chemin passant. Quelle

soit la richesse naturelle de la

terre, cette somme ne pourrait pas

faire entrer ses racines et pourrait

laisser au vent de l'été, au lieu de

procès a été remis à une date ultérieure, ont fourni les mêmes garanties pour leur comparaison, en temps convenable. On ne sait pas encore si la Cour attendra jusqu'à l'été prochain, pour l'instruction de leur procès, ou s'il y aura un terme spécial.

Son Honneur le Juge en-Chief a dit qu'il remettrait volontiers André Naudé en liberté s'il n'était pas détenu en prison sous l'accusation d'avoir voulu s'échapper des mains de la justice.

Nous donnons ci-dessous la liste des diplômés et des lauréats de l'Université, Lével.

Docteurs en Médecine: MM. Narcisse Entrophe Diguire, L. Pouliot, N. J. Pinault, P. Giguère, D. Rossi gnol et O. Mazurette.

Licenciés en Droit: MM. L. Asselin avec distinction, L. Cannon.

Licenciés en Médecine MM. L. E. Olivier avec distinction, L. N. Fortin, avec distinction, MM. R. Allevy, C. N. Beauchemin, C. H. A. Clément, M. R. A. Fortin, H. Labrecque, P. J. O. Laurin, A. Rose, T. T. Thibault, T. A. Talbot, C. A. Casgrain, P. E. Lemieux.

Bacheliers en théologie: MM. P. Dubé, Z. Caron, F. Pelletier, J. O'Farrell, P. Tournoy, J. Levevy, F. X. Garneau, C. Richard, E. Carrier A. Blanchet, M. Labrecque.

Bachelier en Droit: MM. A. J. Taché-Bender, J. Z. Tessier, R. Ste. Barbe-Young, P. A. Légaré.

Bacheliers en médecine: MM. J. R. Alexander, A. Bourbonnais, G. Bolduc, L. Frémont, Berthouin, A. Dion, L. J. A. Dostaler, C. H. Merville Dechêne, J. P. Jennings, F. C. F. Lamoureux, J. F. R. Latraverse, T. Leinche, J. C. Maranda, A. L. Smith G. P. Tanguay, G. D. B. Waters.

Bachelier en Lettres: M. A. Samson.

Bacheliers en Sciences: A. Blondin, E. Pagé O. Mathieu, O. Beau chesne, N. Proulx.

Maître en Arts, M. Thomas Maurault, Prof. du Séminaire de Nicolet. 3 juillet 1874. —Canadien.

Les journaux de Rome annoncent que S. G. Mgr. Moran a donné sa démission comme évêque de Kingston, et qu'il devient en conséquence évêque de Crispolis in partibus infidelium.

La nouvelle que M. Wm. MacDon gall avait été destitué et qu'il avait accepté un emploi à la rédaction d'un journal torij à Londres, est confirmée.

C'est lui qui est l'auteur des articles contre le gouvernement de la Puissance publiés récemment dans le Standard et autres journaux.

On a préparé une liste des employés civils qui pourraient être retraités à raison de leur âge. Le nombre des employés du gouvernement qui ont plus de 65 ans est de 118.

La cause Guibord a dû être entendue devant le Conseil Privé, le 30 ultimo, et les jour suivants.

Le procès occupera probablement le Conseil pendant 8 jours pour le plaidoyer et une dizaine de jours pour qu'il soit pris en considération. Les conseils de la veuve Guibord sont MM. Joseph Droue C. R., et Dompas C. R., et ceux de la Fabrique sont MM. Mathews C. R., et Westlake C. R.

Malgré ses cinquante deux années de sacerdoce, le Rév. Père Durocher, de la mission des Pères Oblats à Québec, est parti il y a quelques jours, pour sa mission annuelle à Bethsani, chez les tribus indiennes de l'endroit.

ELECTION DE LEVIS.

Jugement a été rendu hier matin dans la contestation de cette élection sur les trois propositions qui avaient été, de consentement mutuel, laissées à la décision de trois juges.

Voici le texte de ce jugement. Nous publions lundi les motifs que M. le juge Casault a donnés à l'appui de l'opinion dans laquelle la Cour a unanimement concouru. La loi d'un candidat à la Chambre des Communes du Canada peut exister dans la loi d'un propriétaire d'un immeuble grevé d'usufruit. La valeur de l'usufruit est une charge dans le sens de la section 28 de l'acte impérial passé à une session du Parlement tenue dans la 3ème et 4ème année du règne de Sa Majesté intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada pour le gouvernement du Canada." Le membre siégeant possédait une qualification territoriale suffisante.

—Echo de Lévis.

LE MEURTRE DE BROWN

Enfin nous connaissons l'auteur du terrible assassinat qui avait mis en émoi ces jours derniers la ville de Winnipeg. Le coupable vient d'avouer lui-même son crime, après avoir hésité longtemps. Comme on le pensait généralement, d'après les indices et les preuves fournies par

l'accusé, c'est Joseph Michaud, de l'artillerie, qui a assassiné le malheureux Brown. Lorsqu'il commit cet horrible attentat, Michaud était dominé par le démon de l'ivrognerie; il le déclare du moins, du reste, nous ne croyons pas qu'il soit possible pour un être humain, de se livrer de sang-froid, à des actes de sauvagerie aussi monstrueux. Il a été prouvé que Michaud était parfaitement étranger à ce meurtre. Et les deux autres compagnons de Michaud, les nommés P. W. Baker et Léon Bernier ont été également acquittés.

Les aveux de Michaud sont complets, et il déclare avoir mérité la mort, avec un calme plein de résignation. On nous informe qu'il se repent sincèrement de son crime, et se prépare à subir le châtiment terrible que lui infligera la justice.

—Le Métis.

FAITS DIVERS.

SEANCE AU COLLEGE JOLIETTE.—Nous remettons au prochain numéro le compte rendu de la séance de jeudi qui a été fort intéressante.

—On nous lit que le Bazar du Collège a rapporté au-dessus de \$1,000.

—Depuis lundi une grande animation a régné dans notre ville. On était à la veille des vacances; les parents des élèves du Collège s'étaient rendus en foule; et le bazar, au profit de cette maison d'éducation, n'a cessé d'attirer toute la société de notre ville. On s'y est amusé, tout en faisant le bien.

—Le camp de la 5ème division de brigade commence aujourd'hui sous les ordres du Colonel Hanson, M.B. On nous apprend que les volontaires doivent faire leurs exercices sur la propriété de M. Ours Trudeau, à environ 30 arpents de Joliette. Près de quatre cents volontaires s'y réuniront.

—Le gouvernement français a été défait par le vote de l'assemblée par une majorité de 37.

—Un parti d'ingénieurs explore actuellement les terrains entre St. Catharines et Joliette, afin de constater s'il serait plus avantageux, dans le rapport de la construction, de faire passer la ligne du nord par notre ville. Nous croyons qu'on en viendra facilement à cette conclusion.

SALMON MONSTRE.—MM. A. Fraser et Cie, de cette ville, ont reçu, ces jours derniers, un saumon de 4 pieds de longueur et du poids de 50 lbs., —Canadien.

—La compagnie de télégraphe de Montréal a ouvert un bureau aux Eboulements, dans la province de Québec.

—On dit qu'un ingénieur civil de cette ville a été député pour faire l'exploration d'une ligne de chemin de fer qui unirait Intercolonial avec le port de Paspébiac, dans la Baie des Chaleurs.

—La distance entre ces deux points est de 100 milles. L'objet de cette entreprise est d'établir une communication directe entre un port accessible toute l'année et les grandes villes de la Puissance.

—Une compagnie à la tête de laquelle se trouve l'Hon. M. Robitaille, s'est formée pour mener le plan à bonne fin. —Canadien.

QUINQUE.—S'il faut en croire le Chronicle de Québec, les travaux du chemin de fer du Nord seraient sérieusement commencés. Six cents hommes sont à l'ouvrage d'après ce journal. Le droit de passage est assuré jusqu'à Trois-Rivières. Le contrat a été donné pour la construction des clôtures, les perches sont rendues sur les lieux et la construction des clôtures commence. Une quantité de pièces de charpente sont aussi rendues à destination. Une carrière de pierre est préparée pour le pont à être construit à cet endroit; d'autres carrières ont été aussi ouvertes et la pierre préparée pour tous les ouvrages depuis le pont Jacques-Cartier jusqu'à Deschambault. Des travaux s'exécutent entre Québec et la Passe-Paradis, et entre la rivière Jacques-Cartier et le pont Ste. Anne.

ROUEN, ONT.—Pendant une querelle entre deux nègres, hier soir, W. Custard, a été tué de sang-froid par un autre nègre nommé James Smith, poussé par son frère, Joseph Smith.

Les deux Smith ont été arrêtés et attendent la décision du jury du coroner, qui fait une enquête sur le corps de Custard. Deux coup de feu ont été tirés et ont fracassé le crâne du défunt. Custard laisse une femme et deux enfants.

LA COMÈTE.—La comète Coggia est le sujet d'observations attentives depuis quelque temps. Elle apparaît un peu au nord de la constellation du Grand Ours et presque en ligne avec l'étoile polaire.

TRISTE ACCIDENT.—Une dépêche dit qu'un radouin s'est brisé près de l'Abord à Plouffe, et que 14 personnes se sont noyées.

Un nombre de ces infortunés se rait un nommé Cardinal d'Ottawa. (Le Canadien.)

EN BOUILLANT M. P. P.—La semaine dernière, un député fédéral du district de Québec revenant de Montréal,

à bord d'un des vapeurs de la compagnie du Richelieu, en compagnie de quelques amis, a été le héros d'une scène qui n'est pas de nature à jeter du crédit sur la représentation canadienne.

On avait assisté au banquet de la St. Jean Baptiste, on en parla quelque peu, puis on tomba sur le terrain politique. La discussion assez calme d'abord, s'échauffa peu à peu, puis le bouillonnant député, à bout de patience, et d'arguments peut-être, se souvint qu'il avait des muscles; et de côté son habit, et offrit tout bonnement à son contradicteur de vider le différend au bout du poing. La chose fut restée là, grâce à l'intervention d'un certain nombre d'amis qui firent comprendre au susceptible ministériel que si M. MacKenzie ne pouvait être défendu autrement que par le poing, il valait mieux le laisser sous la griffe.

On fait à Québec bien des commentaires sur cet incident dont plusieurs personnes ont été témoins. —Echo de Lévis.

Une jeune fille vendue pour une paire de nœuds.—Nous traduisons de la Tribune du Lac St. Louis: Deux cultivateurs normands voisins habitent le quartier sud-est de notre ville près du pénitencier. Dans la famille de l'un se trouve une jeune fille de quinze ans, anglaise d'origine, portant sur sa figure la beauté brillante du pays où elle est née. Son père est polygame et lui a répété souvent qu'après tout le système qui déchire le cœur des mères est la seule voie de salut. La jeune fille ne l'a jamais voulu croire.

L'autre cultivateur, qui est aussi d'origine anglaise, courtise la fille de son voisin. Elle, si jeune et si jolie, remplace avec avantage la vieille compagne ridée qui a traversé les mers pour l'accompagner. Conséquemment nos deux voisins ont eu une entrevue pour parler d'affaires. D'abord le père de la fille dit qu'il attendait l'aimée, vu qu'elle était promise à l'un des Douze Apôtres. Enfin de compte les deux voisins, âgés tous deux de cinquante ans, ont convenu ensemble d'un marché par lequel la demoiselle fut vendue par son propre père, aux libéraux aux cheveux gris, pour une paire de mules à labour. La cérémonie du transport de cette fille à son propriétaire aura lieu lundi prochain à la maison de dotation. L'espoir, la vertu et le bonheur d'un enfant seront sacrifiés sur l'autel. Daniel H. Wells, maître de la ville du Lac St. Louis, sera l'exécuteur de cette tragédie morale. L'Eglise des saints du dernier jour de l'Utah surpassera en barbarie la vente en bloc des nègres aux anciens jours. Cependant lorsque ces horreurs sont livrées à la publicité, les démons qui en sont les auteurs crient: Persecution, persécution.

—L'autre jour, un vigneron du Mâconnais rencontre le maire de sa commune, un maire du 24 mai, qui tenait un journal déplié à la main.

—Eh bien, Monsieur le maire, qu'est-ce que disent les feuilles publiques?..... Cela vaut-il un peu à Paris?

—Pas trop! Pas trop!

—La lune rousse a donc fait aussi des siennes, là-bas?

—Il y a eu une crise: le ministère est change.

—Ah! ma foi, c'est bien fait, s'écrie le paysan ce gouvernement-là aussi avait trop fait geler les vignes!.....

—Mlle D. se rendait à Londres où elle a donné une série de représentations.

—Sur le pont du steamer, un anglais fixait sur elle des regards si ardents que l'actrice finit par perdre patience.

—Pourquoi ne regardez-vous avec tant de persistance? lui demanda-t-elle.

—Madame, répondit le gentleman avec une exquise politesse. Il faut pour éviter le mal de mer, fixer les yeux sur un seul point et ne jamais s'en écarter. C'est vous que j'ai choisie.

MARIAGE

A St. Jean de Matha, le 7er du courant, par le Rev. Messire D. A. Gravel, curé du lieu, M. P. Zélie Renaud, Ec. de Montréal, conduisit à l'autel mademoiselle Clara-Flores-Dorothee, première fille de P. X. Lassalle, Ec., marchand. Corporation de Montréal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

AUX BRIQUETIERS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Sous-secrétaire et enclouées "Soumissions pour Briques" seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à MARDI le ONZE AOÛT prochain, à MIDI, pour la livraison de 2,000,000 Briques carrées (bien cuites) 250,000 Briques en biseau (bevelled) bien cuites.

La livraison devra se faire en avant le 1er NOVEMBRE prochain, sur les quais de cette cité.

On recevra des Soumissions pour le tout ou par une moindre quantité.

Un échantillon de la briques à être fournies devra accompagner chaque soumission.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des Soumissions.

Par ordre, P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hotel-de-Ville, Montréal, 6 Juillet 1874. } 61-35

AVIS

Les membres de l'Institut sont priés de se rendre...

C. B. H. LEPROHON, Trésorier

AVENDRE.

10. Un emplacement, contenant 45 x 90 pieds...

Titres parfaits. S'adresser, Joliette à DAME VVE JODOIN.

Submissions de mandées.

Le Conseil Municipal du Comté de L'Assomption...

CM E ARCHIA BAULT, Trés. du C. M. du Comté de L'Assomption.

JAMBE ARTIFICIELLE

Adoptée par le Chirurgien Général des Etats-Unis...

LOTTERIE

POUR VENIR EN AIDE A LA Construction de la Chapelle de NOTRE DAME DE LOURDES.

OBJETS DE LA LOTTERIE.

Trois lots (terrains rue Berry) de \$1200 chaque...

132,000 BILLETS; 25 Cts. CHAQUE

N. B. - Les acquéreurs des lots seront à même de les garder...

Les personnes qui désirent nous aider à placer de ces billets...

MARCHANDISE NOUVELLE DE PRINTEMPS ET D'ETE...

sectes, tweed canadien et anglais le plus grand assortiment...

ATTENTION.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a transporté son établissement...

Place Lavallée. (Entre J. E. Renaud et Ducan & Cie)

Où il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

CONSISTANT EN - BOTTINES de toutes sortes pour Dames et enfants.

qu'il peut vendre à TRES BAS PRIX.

L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont données.

Ouvrage garanti. Joliette, 8 Juin 1874.

ASSORTIMENT GENERAL

DE Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.

Coin des Rues N.-D. et St. Chs. Borromée

JOLIETTE.

M. Chs. Guilbaud informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries...

GROceries ET PROVISIONS, FAISSELLÉ, ETC. ETC.

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

M. GUILBAUD ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de ferronneries et quincailleries...

Comme par le passé M. GUILBAUD continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, profitez de l'Avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAUD.

Coin des Rues N.-D. & ST. CHS. BORROMÉE

JOLIETTE.

CHS. GUILBAUD.

BUREAU DE

"La Compagnie du Chemin à Barrières de Terrebonne."

Terrebonne, 16 Mai 1874.

AVIS PUBLIC

Je soussigné, conformément aux dispositions de l'Acte 25 Victoria, chap. 76, et de l'Acte de 1874 qui l'amende...

J. C. AUGER, Secrétaire C. C. à B. de T.

HOTEL RICHELIEU

45, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

Le soussigné ayant considérablement agrandi et meublé à neuf cet hôtel, est prêt à recevoir un grand nombre de visiteurs.

Le soussigné a tout dernièrement fait l'acquisition de la maison voisine, BATHISSE GIRALDI, ce qui lui donne une augmentation de plus de cinquante chambres.

Les voyageurs trouveront au débarcadere des Steamboats et Chemins de Fer des omnibus pour les conduire à l'hôtel.

ISIDORE D. DUROCHER, Propriétaire.

Montréal, 7 mai 1874.

LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN

EST LE GRAND REMEDE du Jour.

LA MALADIE LA PLUS OBSTINEE CEDE bientôt à son influence bienfaisante...

DANS LES MALADIES agrippées, nerveuses et catarrhales...

LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN est aussi un sûr préservatif contre cette multitude de maladies que fait naître l'été...

PRIX - 1 PIASTRE par BOUTEILLE

AGENT EN GROS. EVANS MERCIER & Cie.

MONTREAL. Agent pour le District de Joliette:

L. ROBITAILLE, Pharmacien & Chimiste, Place du Marché.



PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE à l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement...

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour annoncer ses amis et le public en général...

Qu'il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de drogues, médicaments, parfums, objets de fantaisie et de toilette...

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

Assortiment complet de grains de café.

Toutes les graines importées directement des meilleures usines à grains, françaises et américaines...

M. L. Robitaille et marchands de la compagnie trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE...

M. L. Robitaille est agent pour les préparations médicinales suivantes...

Sirop de gomme d'épine blanche de Gray, Pastilles Bronchiales de Dr. Nèlaton, Borne Samaritaine de Wood, Sirop Princeps pour les enfants, Remède Chinois pour la coqueluche, Salsepareille de Duncan.

PLAIE LAVALTRIE, EN FACE DU MARCHÉ.

Joliette, 16 Avril 1874.

MAGASIN NOUVEAU.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à JOLIETTE

Un magasin de Porcelaine, Faïence, Verre, Lampes, Huile de charbon, etc., etc., et qu'il vendra à des prix très réduits.

Le continuera, comme par le passé, à tenir le Depot de POINTE ET BIEN de St. LIX

P. A. B. DELFAUSSE.

PRINTEMPS 1874.

MAISON NOTRE-DAME

HERCURE, GATES & CORNILLIER

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public de Joliette et des environs...

Le 1er Mai courant ils ont ouvert un magasin de Marchandises sèches, Groceries et Ferronneries...

Les achats faits à bonne heure et dans les meilleures maisons de Montréal, les mettront en mesure d'offrir au public acheteur un assortiment complet et varié de marchandises de goût et de fantaisie...

Une expérience de plusieurs années dans la maison E. Asselin de cette ville, a fourni à ces messieurs, l'avantage d'étudier dans ses plus petits détails, les diverses branches de commerce se rattachant à leur établissement.

Les Soussignés espèrent, par leur assiduité, leur ponctualité et leur travail, mériter une part de l'encouragement du public.

J. O. MERCIER, L. A. E. GATES, C. D. CORNILLIER.

Joliette, 1er avril 1874.

AVIS

Le Perron est bien haut chez J. J. Provost, au coin des rues St. Chs. Borromée et Notre-Dame...

Porte voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agence-Generale pour la Province de Québec.

Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00

ENTREPOT DE FARINE, PROVISIONS MONTREAL

GAUCHER & TELMOSSÉ

Marchands de Farine et Provisions de toutes sortes

Où toujours, en mains les meilleures Farines fines pour Boulanger, de XXX de Familles, de Lino et Middlings.

Messieurs les Marchands et Boulangers sont spécialement invités de venir voir nos prix.

GAUCHER & TELMOSSÉ, No 161, Rue des Commissaires et 206, Rue St. Paul.

(Pass de Mascou-Bonnevoies.)

Dissolution de Société.

La Société qui a existé entre les soussignés sous le nom de Baccette & Co a été dissoute...

J. B. BACCETTE, MARCEL BOURGEOIS, Ste. Julienne, 1er avril 1874.

AVIS.

Le soussigné continuera comme par le passé, le commerce de marchandises sèches, épiceries, provisions, etc., à son ancien établissement...

M. Jos. Baccette est agent pour la vente de Michas à Joliette

Il a un assortiment très varié.

JOS. BACCETTE.

INFAILLIBILITE.

UN GRAND BIENFAIT Pour l'humanité souffrante

LA PLUS GRANDE DECOUVERTE DU SIECLE POUR LA PREMIERE FOIS IMPORTÉE EN CANADA

IL AGIT DES PERSONNES DE PERISSABLES

DIAMOND RHMATIC CURE

Par son histoire, il occupe la position la plus honorable...

Le remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province.

Si l'arrive que votre Pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites lui de se le procurer.

DEVIENS & BOLTON, Porte voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agence-Generale pour la Province de Québec.

Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00

ENTREPOT DE FARINE, PROVISIONS MONTREAL

GAUCHER & TELMOSSÉ

Marchands de Farine et Provisions de toutes sortes

Où toujours, en mains les meilleures Farines fines pour Boulanger, de XXX de Familles, de Lino et Middlings.

Messieurs les Marchands et hôteliers en nous payant une visite y trouveront leur avantage.

GAUCHER & TELMOSSÉ, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, Près du Marché Bonnevoies.

HOTEL DU NORD

TENU PAR JOSEPH LOISEAU

ST. AMBROISE DE QUEBEC

Les hommes d'affaires, les touristes et les voyageurs en général...

Le 15 mai 1874.

JOS. LOISEAU possède un magnifique salon, digne de l'hôtel de ville de Québec...

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à JOLIETTE

UN MAGASIN DE MACHINES A COUDRE

DE TOUTES SORTES

Qu'il vendra à des PRIX REDUITS.

Il tiendra aussi des HARMONIUMS, PIANOS, ORGUES, &c. &c.

De toute espèce, qu'il vendra à des conditions très libérales.

Il prend des ordres pour toute espèce de machines à usage des cultivateurs, artisans, etc., etc.

Il vend aussi des machines en gros.

Deux agents voyageurs sont demandés de bons papiers seront offerts outre un pourcentage sur les ventes.

Le public est invité à examiner le stock de ce magasin et de s'assurer des prix et des conditions avant d'acheter ailleurs.

F. L. DEGUIRE, MAISON GODIN, Rue Notre-Dame - JOLIETTE.

Joliette, 10 Mars 1874.

P. PICHETTE & FRERE

Viennent d'ouvrir un magasin d'Epicerie et Provisions

Coin des Rues Mascou et Place Bourget.

(En face du magasin de E. Asselin.)

MM. PICHETTE Frères, comptent une large part de patronage public qu'ils estiment mériter par l'excellence de leur marchandises et par leur ponctualité à remplir les commandes à leur égard.

Une visite est sollicitée.

N. B. - La maison Pichette frères achète le beurre, les œufs et d'autres produits de ferme.

GAUCHER & TELMOSSÉ

IMPORTATEUR D'Epicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Etc., etc.

- EN GROS - IMPERIAL, GUNPOWDER, JAPON, &c.

Port, Sherry, Champagne, &c. Tabacs de toutes sortes, Cigares, Syrop, Melasse, &c.

Huiles de charbon, de morue, de Loup-Marin.

Messieurs les marchands et hôteliers en nous payant une visite y trouveront leur avantage.

GAUCHER & TELMOSSÉ, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, Près du Marché Bonnevoies.

EQUIPEMENTS

GRAIN, tout le matériel nécessaire pour un voyage, l'équipement de campagne, etc.

Les hommes d'affaires, les touristes et les voyageurs en général...

Le 15 mai 1874.

MANDACES

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Les Mandaces de SEELEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'émotion et de rupture...

Distribution des prix au Collège de L'Assomption.

Le deux de Juillet avait lieu au Collège de L'Assomption la distribution solennelle des prix.

Comme par le passé, les amis de l'Education s'étaient rendus en foule pour être les heureux témoins des succès et de la prospérité de cette haute Institution.

Les démonstrations commencèrent dans la soirée du premier Juillet. La vaste Salle de récréations était littéralement encombrée.

Le lendemain, à 9 heures commença la séance au milieu d'un aussi grand concours que la veille.

Le Seigneur de Clericourt R. Richard Colin, jardinier, D. Foisy Jacques Durand, vieillard E. Omon Durand, A. Page Pierre J. Desormier Alexis N. Forest Michel S. Brault Louis V. Pauré Mathieu C. Laporte Albert D. Guillet Le Président du tribunal A. English

Les acteurs, dans ces deux drames, ont rendu leur rôle avec un naturel parfait. De fréquentes et vives sensations se sont produites au sein de l'auditoire qui a manifesté ses impressions par de chaleureux applaudissements.

Après le dernier acte du Drame intitulé M. Victor Pausé chanta l'Alouette.

On admira la justesse et la douceur de la voix de ce jeune monsieur.

Alors parurent les membres de l'Académie St. François, dont M.M. A. Dugast, E. Désorey, A. Dugast, J. Decelles, L. Casaubon, L. de S. Dugast, Elèves de philosophie, soutinrent un long et savant entretien sur le Libéralisme.

M. M. A. Dugast, senior, exposa le sujet et défini le Libéralisme; Désorey prouva l'absurdité du Libéralisme absolu; A. Dugast, junior, montra l'absurdité du Libéralisme modéré et donna des principes contre les objections soulevées par les Libéraux modérés; J. Decelles prouva l'absurdité du Libéralisme catholique; L. Casaubon établit la doctrine catholique sur la subordination de l'Etat à l'Eglise; L. de S. Dugast exposa les conséquences pratiques qui découlent de la subordination de l'Etat à l'Eglise.

Ces jeunes messieurs ont parfaitement démasqué l'Ecole libérale qu'ils ont ensuite habilement placée en face de l'Ecole catholique pour l'y confondre. Ce parallèle entre la grande Erreur du jour et la Vérité toujours ancienne et toujours nouvelle, a fait une profonde sensation au sein du savant auditoire.

Ce brillant succès de l'Académie St. François a été en même temps un grand succès pour le Collège de L'Assomption que l'on est forcé de dire la première Institution de la Province quant aux études philosophiques.

Le Grand Chœur exécuta alors le beau morceau—l'Hymne du matin et la Tyrolienne du Midi; puis commença la lecture du Palmare par M. A. Dugast et la Distribution solennelle des prix au milieu des applaudissements enthousiastes de l'Assomblé.

M. le Supérieur, le Révérend M. F. Dorval, remercia cordialement l'Auditoire pour l'attachement et les ardeurs sympathiques qu'il voulait bien manifester pour le Collège de L'Assomption, adressa quelques mots à la louange des Elèves couronnés, puis les congédia en leur souhaitant de belles et bonnes Vacances mais surtout un heureux retour le 3 de Septembre prochain.

La foule s'éleva alors avec regret ne pouvant trop admirer les succès de cette florissante institution.

UN SPECTATEUR.

COUR DE REVISION.

Deux causes jugées par la Cour de Révision, siégeant à Montréal, le 30 Juin dernier, venaient de notre District.

Dans la première "Lefebvre vs Laforsis" le jugement a été confirmé. Dans la seconde "Chs. Gaudet vs La corporation de St. Jacques, une nouvelle audition a été ordonnée sur le point de droit suivant, savoir: si les Demandeurs pouvaient porter cette cause en révision.

FAITS DIVERS.

—On a besoin de trois apprentis Typographes au bureau de La Gazette.

—On trouvera à ce bureau des enveloppes et du papier de toutes espèces, qui seront vendus à des prix très réduits; aussi un grand nombre de romans (feuilletons) de Henri Consistance.

COMMISSAIRES D'ECOLE—JOLIETTE.—Le 6 courant, M. M. L. A. D-Rome et J. Martel ont été élus à l'unanimité Commissaire d'école pour la ville de Joliette.

—Il est question de construire une aide à la maison d'Ecoles actuelle de notre ville.

St. CHARLES BORROMÉE.—M. M. Charles Rivest et Louis Basin ont été élus unanimement en remplacement de M. Olivier Robillard et Charles Chaput.

Nous avons à enregistrer un pénible accident arrivé au Rvd Bère Le Febvre O M I de cette ville, Jeudi dernier le révérend père, allait, hier l'après midi, pour embarquer dans les chars urbains, lorsqu'il fut renversé par la voiture d'un charretier. Lorsqu'on le releva, on s'aperçut qu'il avait une jambe cassée.

Nové.—M. Charles Vadeboncour, de cette ville, capitaine d'une barque appartenant à MM. Hall & Cie, marchands de bois, a disparu tout à coup samedi soir de Montréal, où il se trouvait alors. On a supposé tout de suite qu'il s'était noyé, et une dépêche reçue depuis confirme malheureusement cette supposition.

—Il y a en Angleterre 3,453,681 femmes non mariées et âgées de plus de 15 ans, qui ont des occupations lucratives.

—Le capital investi dans les manufactures américaines a doublé depuis dix ans, tandis que la valeur des articles fabriqués a augmenté de 125 pour cent.

M. M. Rochelau et Dumoulin ont vendu hier quatre lots à bâtir à une société qui établit ici une manufacture de fuseaux, rouleaux et autres articles du même genre. Les plans de l'édifice sont déjà prêts et nous croyons que les travaux de construction vont commencer ces jours-ci. La Société Rankin & Cie veut profiter du voisinage des bois du St. Maurice pour l'exploitation de cette branche d'industrie. —Constitutionnelle.

un suicide de 13 ans.—Le Journal de Sabines-Loire, du 2 Juin, raconte en ces termes cette triste histoire: Jean Baptiste Alamany, jeune garçon de treize ans, fils d'ouvriers du Creusot, demeurait avec ses grands parents à Epinau.

Il fréquentait l'école communale. Cet enfant, très précoce, avait écrit plusieurs lettres à une jeune fille de son âge. Le frère de celle-ci s'en formalisa; Alamany accueillit mal ses observations et mit le comble à ce mauvais procédé en lui administrant des taloches.

Le battu menaça alors Alamany de montrer ses lettres à M. le curé et de mettre ainsi obstacle à ce qu'il pût faire sa première communion.

L'enfant, désespéré, résolut de se débarrasser.

Mardi matin il écrivit une espèce de testament par lequel, en exprimant à son grand-père et à sa grand-mère qui paraient élevés, le regret de leur causer du chagrin et en les priant en même temps de remonter pour leurs bons soins le curé et l'instigateur d'Epinau, il légua ses livres de classe à l'un de ses camarades d'école.

Puis, à midi, il allait se jeter dans la Drée, au hameau de Dinay.

Le soir, après de longues recherches, on retrouva la rivière la jeune victime.

Les Etats de l'Ouest progressent dans d'énormes proportions. St. Paul qui était en 1850 de 840 habitants, se monte en 1874 à 40,169.

La population du Minnesota, qui était en 1850 de 7,077, est aujourd'hui de 552,459 habitants, dont la moitié environ sont d'origine étrangère. Les Allemands comptent pour 41,000 environ; les Norvégiens pour 35,000; les Suédois pour 21,000; les Canadiens britanniques 3,000, les Indiens civilisés et autres 5,000.

Cet accroissement prodigieux de population et par conséquent de richesse, dit le National, nous donne la mesure de ce qu'on pourrait s'attendre à voir se réaliser dans nos provinces du Nord-Ouest, mieux favorisées sous le rapport des terres fertiles des voies navigables, des minéraux utiles, et les difficultés créées par les différences d'origine, de croyances et de langage pouvaient disparaître.

Il faut que nos voisins aient trouvé le moyen de résoudre ce problème, car que deviendraient les citoyens du Minnesota, pays qui prospère pourtant d'une manière étonnante si les allemands, les norvégiens, les suédois, les danois, les irlandais, les canadiens et autres qui l'habitent, voulaient y faire prévaloir leurs idées respectives?

MANUFACTURES DE CHAUSSURES

JOLIETTE RUE NOTRE DAME EDD. GUILBAULT, Propriétaire.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions. Vente en gros et en détail. AU PLUS BAS PRIX. Joliette, avril 1874.

MAXIME DUFORT

Annons au public qu'il possède un Erillon ans (St Laurent) du poids de 1,400 livres et qui n'est âgé que de quatre ans. Ce cheval se distingue par une crinière extraordinairement longue et mesurant 41 pieds. Il est d'une beauté remarquable. Cet étalon sera tenu pour les saillies durant toute la saison de 1874—à Joliette. PRIX MODERÉ Avril, 1874.

BOIS DE SCLAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre PAR LA CIE. A BOIS DE JOLIETTE CONSISTANT EN: FLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE EN PINS ET EN EMINETTE ENVIRON 100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Soierie des machines pour Planer, mortaiser et embavever Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction. Joliette, Avril 1874.

SEMOIR, HERSE & ROULEAU COMBINES

J. & S. VESSOT. PREMIERS PRIX AUX EXPOSITIONS

Provinciales D-Montréal, en 1870 et 1873 de Québec en 1871 et à Hamilton en 1872. Semahers et rouleaux argentés en moins de 45 minutes—garanti pour un an—Prix: \$110 comptant, livré à la manufacture et trois ans pour payer à d'autres conditions. MM Vessot font aussi, sur commande, des Rouleaux pourvus d'une boîte pour semer la graine de mil—Tout ordre exécuté sous le plus court délai. Pour circulars, certificats et plus amples informations, s'adresser aussitôt que possible à J. & S. VESSOT.—Joliette, P. Q.

GRAVURES.

Mme. CHERRIER vient de recevoir une Agence de magnifiques gravures qu'elle peut vendre à des prix réduits, et raison du grand débit qu'on en fait. De semblables sujets se vendent de \$5 à \$6 chez les libraires. Gravures sur Acier. La Ste. Famille par Raphaël La Bi naissance Ed. Dubuffé Les Heures heureuses H. Merle Les mystères de la science Les Registres de la Famille Bonsoir Mignon Chromos Lithographes, The good Samaritan The Barefoot Boy Our Pet awake and Our Pet asleep. Plusieurs magnifiques Bonquets, Sentences et Textes de l'Ecriture Saints. Plusieurs sujets religieux, le tout illustrés. Joliette, 2 Janvier 1874.



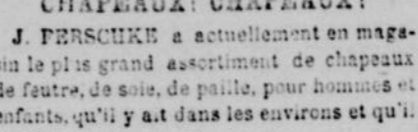
JULIUS FERSCHKE, Manohonnier & Chapelier.

Informé le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DASSUS. —AUSI: Casques pour Messieurs. Casques pour Dames. Le tout fait avec les meilleures Pelletières du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX! J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra EN GROS EN DETAIL AUX PRIX LES PLUS REDUITS. Joliette, 9 Octobre 1873.



N. I. CHARLAND Tailleur RUE MANSEAU (Proche de la Banque et de la Banque de B. Vallée & D. Lévesque, Ecr. Notaire.) M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes les commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude. Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists various mail routes and schedules.

MAILLES TRI-HEBDOMADAIRES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES HEBDOMADAIRES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with columns for ARRIVER, MAILLES QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists mail routes and schedules.

ASSURANCE.

LA ROYALE CANADIENNE. Capital: \$300,000. CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

GREEN & SONS MANUFACTUREURS MONTREAL.

Factorie de chapeaux de laine.—Factorie de chapeaux de paille. Manufacture en pelletterie, Casquettes et chapeaux de soie. Les marchands de la campagne trouveront à ce magasin tout ce qu'ils auront besoin en fait de chapellerie et manohonnerie au prix de la manufacture. —AUSI: ROBES DE BUTEE Le plus haut prix payé pour pelletterie.

MEUBLES! MEUBLES! A BON MARCHÉ

C. CAPISTRAN Autrefois facteur de moulins à battre. Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc. M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf. A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE RUEST-VIATEUR JOLIETTE. 19 nov. 1872.



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CULTIVATEURS

Capital: \$300,000.00. Bureau Central pour Québec (Province) 12 Rue St. Jacques, MONTREAL. Président, M. A. McKenzie. Vice-Président, pour la Prov. Québec; J. H. Ballerou, M. P. et Sénateur. Secrétaire pour la Prov. Québec; S. P. Gagné, Ecr. DIRECTEURS POL. LA PROVINCE DE QUEBEC. L'Hon. L. Archambault l'Hon. W. H. Chiffers, Sénateur; l'Hon. P. E. Dostier, M. P.; l'Hon. J. J. Ross, M. P. et M. C. L.; l'Hon. P. Fortin, M. P. et M. C. L.; A. Masson, Ecr. M. P.; P. Larue, Ecr. M. P. P.; L. A. Sarras, Ecr. Avocat; W. Provost, Ecr. M. P.; P. A. Quin, Ecr. Avocat.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE CONTRE LE FEU

N'assure que les Résidences détachées. Incorporée et entrée en affaires en 1853. CAPITAL ET SURPLUS \$600,000.00 DEPOT DU GOUVERNEMENT 100,000.00 Bureau:—235, Rue St. Jacques MONTREAL E. H. GOFF, Agent General. DIRECTEURS CANADIENS: COL. ASA WESTOVER, DUNHAM, QUEBEC, P. BENOIT, ECR. M. P. ST. HUBERT, QUE. HON. LOUIS ARCHAMBAULT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE. HON. FRANK SMITH, SENATEUR, TORONTO, JOHN CRAWFORD, ECR. Q. C. ET M. P., ET PRESIDENT DE LA ROYAL CANADIAN BANK, TORONTO. JOHN TURNER, ECR., (Sessions, Turner et Cie., Toronto.) ALEX. MANNING, ECR., TORONTO.

DAMASE LEVEILLE SELIER

(A l'Enseigne du Grand Roi Rouge et Bleu) Rue Manseau—Joliette. Tient constamment en sa boutique, le choix le plus varié en Harnais simples et doubles DE TOUTES SORTES Selles, Brèdes de Sella, Sangles pour Etalons, Liens de Brèdes pour chevaux qui se fap- [pent, Harnais, Drèsses, Fouets, Pompons, etc., etc. M. D. Leveillé profite de cette occasion pour offrir ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques, tant de la ville que de la campagne, et les invite de nouveau à visiter son établissement, qu'il vient d'augmenter considérablement. Le Plus Bas Prix sera demandé pour tous les articles offerts en vente. Joliette, 21 avril 1873.

HOTEL DE L'UNION TENU PAR G. LEBLANC, PLACE-BOURGET (En Face de l'Hôtel de Ville) JOLIETTE

La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité. Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures. M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs. Joliette, 13 mai 1872.

LA GAZETTE DE JOLIETTE. JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL publié par A. FONTAINE, Bureau:—Rue Notre-Dame JOLIETTE. ABONNEMENTS CANADA Edition tri-hebdomadaire (d'avance) \$2 50 " " " (dans l'année) 3 00 " " " hebdomadaire (d'avance) 1 75 " " " (dans l'année) 1 50 POUR LES ETATS-UNIS Edition semi-quotidienne (un an) \$3 00 " " " hebdomadaire " " " 1 50 Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.